

RÈGLEMENT

Raid Polytech Nantes 2026



Chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance de ce règlement et l'accepte dès lors qu'il confirme son inscription au Raid Polytech Nantes 2026. Il doit le respecter dès son arrivée sur l'évènement et ce, jusqu'à la fin de la course.

ARTICLE 1 : ORGANISATION

1.1. Le RAID POLYTECH Nantes est une course multisports organisée par un groupe d'étudiants. C'est une association loi 1901 enregistrée en préfecture de Loire-Atlantique. L'évènement a lieu le 19 octobre 2026 à Joué-Sur-Erdre (44440). Les participants doivent former des équipes de deux ou quatre personnes suivant le parcours choisi (deux à quatre personnes pour le parcours Famille).

1.2. Le Raid Polytech Nantes se veut respectueux de certaines valeurs fondamentales telles que le respect de l'environnement, des populations locales, le fair-play et la courtoisie envers tous les acteurs du Raid. Les équipes doivent respecter la nature et les propriétés privées.

ARTICLE 2 : EPREUVES

Trois parcours sont proposés :

- Parcours Famille d'une distance totale d'environ 17 km. Par équipe de deux à quatre avec obligatoirement la présence de un à trois mineurs par équipe et un adulte responsable minimum.
- Parcours Aventurier d'une distance totale d'environ 40 km. Par équipe de quatre.
- Parcours Challenger d'une distance totale d'environ 52 km. Par équipe de deux.

Les départs des parcours se feront aux alentours de 8h pour le parcours Challenger, 9h pour le parcours Aventurier et 10h pour le parcours Famille.

2.1. Les différentes épreuves sont :

- Courses d'orientation (Parcours Famille, Aventurier et Challenger)
- Run and bike (Parcours Famille, Aventurier et Challenger)
- Trail (Parcours Challenger)
- Biathlon (Parcours Famille, Aventurier et Challenger)
- Tir à l'arc (Parcours Aventurier et Challenger)
- Canoë (Parcours Aventurier et Challenger)

Ces épreuves sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'organisation du Raid et des conditions météorologiques.

Elles empruntent des sentiers, parcs, espaces urbains, rivières. Les Books remis aux concurrents au début du raid font foi de l'ensemble des modalités de la course. Les horaires de chaque épreuve ne sont pas encore fixés pour le moment.

2.2. Le parcours comporte un certain nombre de contrôles de passage (balises, PC) qui doivent être pointés par chaque équipe ou binôme obligatoirement au complet. Toute balise non validée engendre une pénalité. Des balises fantômes (présentes sur le terrain mais pas sur les cartes) peuvent exister sur les parcours, et devront être validées elles aussi.

2.3. Des épreuves peuvent être modifiées, ajoutées, supprimées ou neutralisées si l'organisation le juge nécessaire.

2.4. Les modifications éventuelles seront annoncées sur le site internet et le jour de l'épreuve, pendant le briefing d'avant course.

2.5. Plusieurs ravitaillements sont mis à la disposition des coureurs le long du parcours (ecocup fournis pour les ravitaillement). Un buffet à l'arrivée sera également proposé.

ARTICLE 3 : INSCRIPTION

La préinscription des équipes se fait par internet.

3.1. Les droits d'inscription sont fixés à 140 euros par équipe de 4 (parcours Aventurier), 78 euros par équipe de 2 (parcours Challenger). Pour le parcours Famille, les droits d'inscription sont fixés à 30€ pour une famille de 2 personnes, de 39€ pour une famille de 3 personnes et 52€ pour une famille de 4 personnes.

Pour les étudiants, une réduction est accordée sur la plateforme en fonction du parcours choisi. **SANS PRÉSENTATION DE LA CARTE ÉTUDIANTE LE JOUR DE L'ÉPREUVE**, l'organisateur se réserve le droit de ne pas effectuer de remise.

Pour les étudiants possédant une licence FFSU, il est obligatoire de renseigner le numéro de licence dans le champ prévu à cet effet sur le site d'inscriptions.

3.2. Le chronométrage utilise le système DossardClub.

3.3. Une équipe est considérée comme préinscrite après avoir effectué le paiement sur la plateforme d'inscription en ligne.

3.4. La préinscription devient implicitement une inscription lorsque le dossier de l'équipe est complet (certificat médical ; licence sportive avec la mention « compétition » ou un Parcours de Prévention Santé (PPS) pour chaque participant). L'organisation demandera, pendant le retrait des dossards, les pièces manquantes aux équipes qui ne sont pas en règle.

3.5. Les équipes seront constituées de quatre personnes pour le parcours Aventurier et de deux personnes pour le parcours Challenger. Les équipes du parcours Famille seront constituées de deux à quatre personnes.

3.6. Il est indispensable pour chaque équipe du parcours Famille de disposer d'au minimum un enfant de moins de 15 ans (inclu) et un majeur dans l'équipe.

ARTICLE 4 : PARTICIPANTS

Chaque équipe doit avoir un nom et un capitaine. Ce dernier joue le rôle d'interlocuteur pendant la course. Il doit répondre présent dès lors que des informations concernant son équipe sont communiquées.

4.1. Les concurrents doivent être âgés d'au moins 8 ans pour le parcours Famille et d'au moins 17 ans pour les parcours Aventurier et Challenger.

4.2. Un certificat médical mentionnant la non contre-indication à la pratique sportive en compétition ou un Parcours de Prévention Santé (PPS) est obligatoire. Une licence sportive 2025-2026 relative à un sport d'endurance est acceptée. Une attestation sur l'honneur de la capacité de nager en milieu naturel est obligatoire pour les parcours Aventurier et Challenger.

4.3. En s'inscrivant, l'équipe cède son droit à l'image au cours de la manifestation et l'exploitation qui peut en être faite par l'organisation. Si l'équipe ne souhaite pas céder son droit à l'image, une demande écrite doit être jointe à l'inscription.

4.4 Toute inscription au Raid Polytech Nantes engage le participant à respecter l'environnement et à adopter une démarche responsable :

- Respecter le code de la route sur la voie publique.
- Respecter la priorité des piétons présents sur le parcours.
- Être attentif au respect de l'environnement.
- Cohabiter avec les autres usagers : véhicules, piétons et participants.
- Respecter les riverains et les populations locales.
- Ne pas franchir les murs des propriétés.
- Ne laisser aucun déchet derrière soi.
- Effectuer le tri de ses déchets à chaque point de collecte.
- Apporter son éco-cup / gobelet plastique rigide

4.5. L'organisation n'est pas responsable du comportement des équipes enfreignant la législation du Code de la Route. Ce comportement entraînera une mise hors-course immédiate de l'équipe concernée.

4.6. Remplacement

Un participant peut être remplacé au sein d'une équipe jusqu'au jour du départ. Le remplaçant doit fournir toutes les pièces nécessaires à l'inscription au plus tard 1h30 avant le début de la course. Le nombre de remplacements est limité à 2 personnes par équipe.

4.7. Les concurrents d'une même équipe doivent toujours rester groupés sur le parcours, c'est-à-dire à portée de vue et de voix, à l'exception des épreuves nécessitant aux équipes de 4 de se scinder. Auquel cas, les binômes doivent rester groupés durant ces portions de parcours.

ARTICLE 5 : MATÉRIEL

Matériel obligatoire par équipe

Pour effectuer le raid dans de bonnes conditions, l'organisation impose un matériel minimum par équipe :

- 2 VTT par équipe de 2, 4 VTT par équipe de 4, en bon état de fonctionnement.
- Un sac à dos par équipe.
- Une boussole
- 1 téléphone portable chargé : le numéro doit être communiqué lors de l'inscription
- Une trousse de premiers secours contenant au minimum : 2 compresses stériles, du sérum physiologique, du désinfectant, de l'élastoplaste et une paire de ciseaux.

Matériel obligatoire par équipier

- Casque obligatoire pour toutes les épreuves VTT
- Un verre réutilisable
- Une réserve d'eau (1L minimum) et des aliments énergétiques

Chaque concurrent est seul responsable de la conformité de son matériel et de ses protections individuelles. Un check du matériel pourra être effectué par l'organisateur avant le départ de chaque équipe.

5.1. Matériel recommandé

- Porte carte étanche
- Bonnes chaussures de course à pied
- Gants et lunettes
- Un compteur vélo
- Petit matériel de réparation de VTT

5.2. Matériel fourni par l'organisation

- 1 dossard par participant.
- 1 porte carte
- Feuille de route / Cartes / Book

5.3. Matériel prohibé

- GPS ou tout support de repérage propre au concurrent hormis la boussole.
- Produits dopants
- Longes

ARTICLE 6 : ASSISTANCE

Toute assistance extérieure est interdite pendant la course.

6.1. Le dépannage entre équipes concurrentes est autorisé.

6.2. L'assistance est obligatoire en cas d'accident. Les secouristes prévus pour l'événement doivent rapidement être contactés par les participants. A défaut, il faudra prévenir un bénévole présent sur le parcours.

ARTICLE 7 : SECURITE

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile organisateur. Chaque concurrent déclare être titulaire d'un contrat d'assurance personnel le couvrant en « responsabilité civile privée » ainsi qu'une assurance « individuelle accident ». Le matériel est assuré par l'organisation à l'intérieur des parcs VTT depuis le départ de la course jusqu'à l'arrivée du concurrent.

7.1. Le port du casque (jugulaire attachée) est obligatoire lorsqu'une épreuve implique l'utilisation d'un VTT.

7.2. Les équipes devront impérativement respecter le code de la route lors des traversées de la voie publique.

7.3. Les équipes doivent se conformer à l'itinéraire et aux moyens de progression indiqués sur le road book.

7.4. Les équipes sont tenues de se conformer aux instructions données par les signaleurs, les arbitres, les assureurs ou tout autre membre de l'organisation.

7.5. L'organisation se réserve le droit d'arrêter la progression des équipes si les plages d'horaire maximum d'arrivée sont dépassées. Ces plages limites seront précisées lors du briefing avant course et dans la fiche de route.

7.6. L'organisation ne sera pas tenue responsable de tout vol ou perte d'objet lors de l'épreuve, y compris sur le site du camping de Vioreau.

7.7. Chaque concurrent se doit d'être en possession de tous ses moyens durant toute la durée de la course, aussi la consommation d'alcool, cannabis ou de tout autre stupéfiant est interdite. Leur consommation durant la course entraînera une exclusion immédiate.

ARTICLE 8 : CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage de chaque épreuve permet aux équipes d'avoir un aperçu de leurs performances personnelles. Plusieurs classements seront disponibles : parcours Famille, parcours Challenger, parcours Aventurier, défi entreprise. Le temps général est l'addition des temps de chaque épreuve. Des pénalités peuvent être appliquées sur le temps général. Le barème attribué aux pénalités est à l'appréciation des organisateurs pour chaque épreuve.

8.1 Pénalités en cas de :

- balises non pointées.
- pointage d'un seul coéquipier lors d'un contrôle de passage.
- ordre de pointage défini par le road book non respecté.
- non-respect des passages obligatoires indiqués pour la traversée des routes principales.
- échec quelconque sur épreuve

ARTICLE 9 : ABANDON

Tout concurrent ayant abandonné ou étant hors course doit quitter l'épreuve et prévenir obligatoirement un membre de l'organisation ou un responsable des secours. Il doit revenir sur le lieu de départ (Camping de Vioreau) pour rendre le matériel emprunté et récupérer son chèque de caution. L'équipe pourra, si elle le souhaite, continuer la course pour sa performance personnelle.

ARTICLE 10 : CAUSES DE MISE HORS COURSE

Toute transgression du présent règlement.

10.1. Non-respect des règles de sécurité données dans le Book ou sur les parcours.

10.2. Intrusion dans les zones interdites (milieu naturel sensible, zone à risque...).

10.3. Non-respect des consignes données par les signaleurs routiers et autres bénévoles sur le parcours.

10.4. Utilisation de moyens de déplacement ou d'itinéraires non prévus par le Book.

10.5. Progression sans le matériel obligatoire.

10.6. Abandon de détritus en dehors des sacs prévus à cet effet sur l'ensemble du parcours et non-respect de l'environnement en général.

10.7. Détérioration de biens publics ou privés (passage sur propriété privée, jardins, cultures, ...).

ARTICLE 11 : ANNULATION / REMBOURSEMENTS

11.1. En cas de forfait d'une équipe ou d'un de ses membres, il sera nécessaire d'en informer l'organisation par mail **au plus tard le 19 mars 2026** révolu. Passé cette date, aucun remboursement ne pourra être effectué.

11.2. En cas d'annulation de l'épreuve pour des causes non liées à l'organisation (alerte météo ou sanitaire par exemple), les droits d'inscription restent acquis au Raid Polytech Nantes.

11.3. Les équipes absentes le jour de l'épreuve sans avoir averti auparavant l'organisation ne pourront prétendre à aucun remboursement.

